

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
Arrondissement de Fougères  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault  
Convocation régulière transmise à tous les membres le 10/11/2015*

Séance du lundi 16 novembre 2015

*Présidente de séance* : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

*Etaient présents*:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - MP PATIN -  
E OGER - ML GALOPIN - P DONNINI - E CHALOPIN - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON  
- LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

*Absents* : C FRIGOULT, C GRIMAULT.

*Secrétaire de séance* : Marie-B Chérel.

Séance ouverte à 20 heures 15

En solidarité aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre, Madame Boucher propose aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence.

**1 - INTERVENTION DE PASCALE LARVOL ET FANNY KERJEAN (centre de gestion Ille et Vilaine) pour la présentation de la démarche Ressources Humaines de la collectivité : fiches de poste, organigramme, évaluations et régime indemnitaire.**

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault a contracté une mission RH auprès du centre de gestion pour une aide à la rédaction des fiches de poste du personnel, la formalisation de l'organigramme, la mise en place des évaluations et la réforme du régime indemnitaire.

▪ **L'organigramme et les Fiches de postes**

Une présentation de ces documents est réalisée.

▪ **Evaluations**

L'entretien professionnel annuel permet l'appréciation de la manière de servir au regard des critères suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise.

L'entretien professionnel est réalisé par le supérieur hiérarchique immédiat (n+1) de l'agent. Seule la secrétaire générale est évaluée par un élu (le Maire).

▪ **Le régime indemnitaire**

La réforme règlementaire nationale du régime indemnitaire est concomitante avec la démarche de la collectivité.

La réforme entre en vigueur suivant les filières de janvier 2016 à janvier 2017.

Une nouvelle indemnité, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) remplacera toutes les autres primes ou indemnités, à l'exception de la NBI et des heures supplémentaires. Pour la collectivité de St-Georges-de-Reintembault, les indemnités suivantes sont supprimées :

- l'IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires : qui couvre les travaux supplémentaires, heures supplémentaires et responsabilité pénale pour les agents ne pouvant être rémunérés en heures supplémentaires),
- l'IAT (indemnité d'administration et de technicité, utilisée dans notre collectivité, comme prime de fin d'année),
- les indemnités de sujétions (pour les métiers à contraintes particulières),
- l'IEMP (indemnité d'exercice des préfectures, pour les agents ayant des qualifications sans le grade).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE (indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise) : part fixe déterminée en fonction de la fiche de poste et de sa place dans l'organigramme,
- Le CI (complément indemnitaire) : part variable et facultative : versée en fonction de l'entretien d'évaluation annuelle.

## 2- LES CRITERES RETENUS POUR LES ENTRETIENS D'EVALUATION :

Les critères définis par la collectivité sont soumis à avis du comité technique (prochain CT : 14.12.2015).

Après réunion avec les chefs de service, la proposition de critères présentés ci-dessous a été faite à la commission du personnel. Elle a été approuvée par la commission.

	En deçà du critère	Répond au critère	Au-delà du critère
<b>RESULTATS PROFESSIONNELS ET REALISATION DES OBJECTIFS</b>			
<b>Fiabilité du travail : qualité, rigueur et méthode</b>	Apporte peu de soins au travail fournit ou néglige parfois la réglementation et/ou les procédures internes	Accomplit son travail avec application et soin, dans le respect des réglementations et procédures internes	Apporte un soin particulier et une qualité du travail dans le respect des réglementations Propose des améliorations des procédures internes
<b>Respect des horaires, des délais et des échéances</b>	A régulièrement des retards au regard des horaires ou des échéances ou des délais	Respecte les délais, les horaires et les échéances	Se rend disponible en cas de surcharge de travail et planifie efficacement sa charge de travail
<b>Autonomie et capacité à rendre compte</b>	A besoin d'être régulièrement supervisé ou Est autonome et omet de rendre compte du travail réalisé	Travaille seul sans avoir besoin de soutien en permanence et rend compte des missions accomplies	Démontre sa capacité à faire face aux imprévus et est force de propositions lors des comptes -rendus d'activités

	En deçà du critère	Répond au critère	Au-delà du critère
<b>QUALITES RELATIONNELLES</b>			
<b>Travail en équipe</b>	Travaille seul, connaît des difficultés à s'intégrer dans l'équipe	Ne rencontre pas de difficultés à travailler en équipe	Joue un rôle moteur dans la réalisation des projets et participe à un climat de bonnes relations entre collègues

<b>Sens du service public et respect des obligations d'un agent public</b>	Respecte insuffisamment les valeurs du service public et/ou l'obligation d'obéissance	Respecte les valeurs du service public : obligation de réserve, discrétion professionnelle, déontologie... Et se conforme aux décisions des élus ou de sa hiérarchie	
<b>Savoir être</b>	Manque de civilité et d'amabilité dans les échanges Epreuve des difficultés à gérer les conflits	A une bonne qualité d'écoute et d'ouverture aux autres, fais preuve d'amabilité et de politesse, reste constant dans les situations conflictuelles	Fait preuve d'empathie et de bienveillance. A la capacité à désamorcer les conflits

	En deçà du critère	Répond au critère	Au-delà du critère
<b>CAPACITE D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE A EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPERIEUR</b>			
<b>Pilotage d'équipe : planification, délégation et contrôle</b>	Mobilise peu l'équipe : manque d'objectifs ou peu de délégations ou insuffisamment de contrôle.	Organise la cohésion d'équipe, définit une planification et contrôle le travail	Sait dynamiser son équipe dans la cohésion, adapte la planification au contexte et est attentif à l'amélioration des conditions de travail
<b>Capacité à identifier et valoriser les compétences</b>	Exprime peu de félicitation auprès de ses agents	Reconnait et repère les compétences de ses agents	Motive les agents dans l'intérêt du service et les accompagne dans leur parcours professionnel
<b>Capacité à gérer les moyens matériels et financiers</b>	A des difficultés à évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses projets	Gère correctement les moyens mis à sa disposition	Gère efficacement les moyens et les met en exergue dans les projets

Les critères de compétences professionnelles et techniques restent à établir par chaque responsable de service.

Ces critères, et l'évaluation qui en découle, serviront de base pour moduler la part variable du régime indemnitaire.

*Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité ces critères, pour présentation en comité technique départemental.*

**3- REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE : critères, enveloppe budgétaire de la part fixe, enveloppe budgétaire de la part variable, modalités de versement :**

- **Les critères :**

La commission du personnel propose les critères liés aux fonctions pour déterminer la part fixe IFSE du RIFSEEP :

Intitulé du groupe Emplois en correspondance	IFSE : critères liés aux fonctions
<b>Groupe Direction et Responsables de service</b> DSG RST RSE RSC RSS	1/5 <sup>e</sup> : Relations aux élus. 1/5 <sup>e</sup> : Relations aux partenaires. 1/5 <sup>e</sup> : Encadrement d'une équipe. 1/5 <sup>e</sup> : Sujétions (contraintes horaires, disponibilité en dehors des heures de travail, pics d'activités). 1/5 <sup>e</sup> : Expertise : formalisation des projets de service et de l'action communale.
<b>Agents des services</b>	1/5 <sup>e</sup> : autonomie et responsabilité 1/5 <sup>e</sup> : polyvalence 1/5 <sup>e</sup> : travail en équipe 1/5 <sup>e</sup> : sujétions (pénibilité au travail : charges lourdes, environnement sonore, contraintes horaires) 1/5 <sup>e</sup> : expertise : entretien et développement des savoir-faire par la participation à des formations, et mise en pratique des nouvelles capacités.

▪ **L'enveloppe budgétaire de la part fixe**

Il a été présenté à la commission du personnel le montant global du régime indemnitaire existant (de 2012 à 2015) :

années	Salaires brut	Salaires brut avec charges patronales	Brut + ch pat - rbt sur salaires	Heures sup. incluses	HS en % brut	Régime indemnitaire inclus	RI en % brut	Salaires net
2012	459 818	627 815	588 935	21 717	3.69	25 867	4.39	379 958
2013	452 051	626 896	587 627	22 105	3.76	35 576	6.05	367 725
2014	450 933	630 416	596 791	13 825	2.31	39 071	6.55	363 769
2015	453 260	641 739	608 638	6 510	1.06	34 112	5.60	365 091

La commission du Personnel remarque que l'organisation du travail permet de réguler les heures supplémentaires. Elle souhaite continuer à être vigilante sur ce point.

Après avoir étudié les différents documents présentés, la commission du personnel propose de retenir l'enveloppe de 35 650 € pour la part fixe.

▪ **L'enveloppe budgétaire de la part variable**

La commission propose de retenir l'enveloppe de 2 350 €. Cette enveloppe servira à récompenser particulièrement les agents « méritants » selon les critères définis et connus des agents. Les responsables de service feront la proposition de cette indemnité après l'entretien d'évaluation des agents de leur service.

▪ **Les modalités de versement du régime indemnitaire**

La commission propose un versement mensuel de la part fixe, et un versement annuel de la part variable.

La part fixe sera déterminée :

- ✓ En référence au groupe auquel appartient le salarié,
- ✓ Au prorata de son temps de travail,
- ✓ Les temps d'arrêt maladie et de disponibilité seront déduits.

La commission propose que le régime indemnitaire concerne les agents de droit public qui sont dans la collectivité depuis plus d'un an.

**Délibération :** le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités du régime indemnitaire part fixe et part variable et les propose au comité technique selon les éléments retenus ci-dessus pour les critères, l'enveloppe budgétaire de la part fixe, l'enveloppe budgétaire de la part variable, les modalités de versement.

#### 4- REMPLACEMENT DE L'ONDULEUR DE LA MAIRIE

L'onduleur du serveur de la mairie est hors service suite aux surcharges électriques. Une déclaration à l'assurance a été faite. Le montant d'indemnisation pris en charge au regard de la vétusté de l'appareil ne nous pas été communiqué pour le moment. Nous avons eu deux propositions de remplacements d'onduleurs par Iliane (la première nous semblait trop élevée).

Onduleur du serveur	4 Is (5.4.2013)	Iliane proposition 1	Iliane proposition 2
onduleur 3 000 VA	1 004.12	1 645.00	950.00
Prestation d'installation	195.00	230.00	230.00
Total € HT	1 199.12	1 875.00	1 180.00

**Délibération :** le conseil municipal choisit à l'unanimité le devis de remplacement de l'onduleur du serveur de la mairie d'un montant de 1 180 € HT.

#### 5 - FACTURATION D'HEURES DE PERSONNEL

Suite à la manifestation sportive du 05 Novembre 2015 (cross) du collège Julien Maunoir, deux agents de la commune ont nettoyé la salle Albert Bouvet pendant 2h30 le lendemain.

Après entretien avec Monsieur Planchais, il a été convenu de facturer ces heures au collège : 5 heures x 20 € = 100 €.

**Délibération :** le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à émettre un titre de 100 € pour le nettoyage de la salle Albert Bouvet, le 06/11/2015.

#### 6- LES SCENARIOS D'UN PROGRAMME PLURI-ANNUEL DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Les scénarios d'investissement ont été présentés à la commission des finances par Monsieur Serge Pleven, du cabinet EFG.

Dans ces scénarii :

- Le fonctionnement est basé sur celui de 2015, avec une baisse de la DGF due à la participation des communes au redressement des finances publiques (prévue jusqu'en 2017).
- Par contre, nous avons pris une population constante jusqu'en 2020.

##### ▪ Les investissements

Les différents investissements travaillés dans les différentes commissions sont les suivants :

Investissements	Estimatifs € TTC	Recettes escomptées €
Résolution des inondations	241 000	0
voirie	361 000	0
Réhabilitation salle activités et vestiaires s/sports	248 691	147 947

Entrées de bourg secteurs 1, 6, 7 et 8	432 983	50 000
Entrées de bourg secteur 2	364 521	
Entrées de bourg secteurs 3.4.5	284 322	
Réhabilitation d'un restaurant	230 000	103 000 + contrat de pays
Achat tracteur	30 000	

Budget annuel des services, en Investissement	Estimatifs des dépenses TTC	Recettes
Informatique	10 000	Selon la nature des dépenses
Matériel culture/enfance	20 000	
Matériel service technique	5 000	
Travaux voirie divers	20 000	

Les investissements sont inscrits TTC dans le budget, et le FCTVA est inscrit l'année suivante.

▪ **Les indicateurs budgétaires**

Afin que la commission finance puisse évaluer les incidences de la réalisation, du report ou de la non-réalisation d'investissements, et faire ainsi des choix, Monsieur Pleven a explicité les indicateurs :

**1<sup>er</sup> indicateur : CAF nette** = CAF brute - remboursement en capital de la dette (équivalent à l'autofinancement de la commune).

**2<sup>e</sup> indicateur : capacité de remboursement de la dette** : nombre d'années théorique pour rembourser la dette.

- 2015 : 12 ans (pour rappel, les données 2015 sont la résultante du budget et non pas du compte administratif).
- Sans emprunt nouveaux (c'est-à-dire sans prendre en compte les investissements listés) :
- 2016 : 9 ans
- 2019 : moins de 6 ans.

En début de mandat, elle était de l'ordre de 8.50 années.

La norme maximale admise est de l'ordre de 8 à 10 ans.

Est-ce que la tendance à décroître des emprunts va être suffisante pour emprunter et rembourser de nouveaux emprunts ?

**3<sup>e</sup> indicateur : taille de la dette** :

Elle doit être inférieure à 150% des recettes de fonctionnement.

- 2013 : 132,89 %
- 2015 : 117 %
- 2016 : 106 %

Cet indicateur démontre une capacité à remettre de la dette. **La taille de la dette n'est pas un problème pour le budget, par contre l'annuité en est une.** Une piste serait de travailler différemment les annuités pour que l'année soit moins tendue.

- **La dette :**

Au 01.01.2016, le capital restant dû est de 1 634 352 €.

Le taux moyen de la dette est 4.55 %. La durée moyenne de la dette est de 13.5 années

Début 2016, Monsieur Pleven va assister la collectivité pour la renégociation des prêts :

- La SFIL (filiale de la banque postale qui a repris à ce jour les encours de Dexia) :  
Echéance au 01.01.2016
- Arkéa, filiale du crédit mutuel : 2 contrats à taux fixe. Les dates d'échéance sont au 29.02 et au 30.04.

L'emprunt BFT (crédit agricole) peut être utilisé pour réguler le montant du remboursement annuel. C'est la variable d'ajustement pour les années à fort investissement.

L'idéal est de ne pas réaliser d'emprunt les deux dernières années du mandat (2018 et 2019).

- **Augmentation des taxes communales :**

L'augmentation des taxes communales crée des recettes supplémentaires :

De l'ordre de 10 000 € pour une augmentation de la taxe d'habitation et des impôts fonciers (bâti et non bâti) de 2%.

La commission des finances étudiera lors de sa prochaine réunion l'impact d'une telle augmentation sur une feuille d'impôt reinteaultoise.

Il pourrait être envisagé une augmentation de 2% des impôts en 2016 et 2% en 2017.

- **Les propositions de la commission des finances :**

Outre les budgets des services et d'une réserve pour un achat de tracteur, la commission a retenu pour le moment les travaux d'investissements suivants :

Investissements 2016	Estimatifs € TTC	Recettes escomptées €
Résolution des inondations	241 000	0
voirie	204 000	0

Si la résolution des inondations coûte moins que l'estimatif, le budget restant sera réaffecté à la voirie.

Investissements 2017	Estimatifs € TTC	Recettes escomptées €
Réhabilitation salle activités et vestiaires s/sports	248 691	147 947

## 7 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

L'acheteur de la maison de M.Mme Sembel (*Lieu-dit : La Petite Sauvagerie*) souhaite faire l'acquisition d'un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> jouxtant la maison afin d'y mettre des moutons.

3 terrains communaux sont disponibles (entre la maison de M.Sembel et la route) en zone agricole d'une grandeur approximative de 2 400 m<sup>2</sup>. (Approximative parce que le nouveau cadastre, suite à la division des parcelles pour réaliser la route, n'est pas à jour).

La commission des finances donne un avis favorable à cette vente, sur la base de 15 000 € l'hectare.

La parcelle concernée est d'environ 2 400 m<sup>2</sup>. La commission propose le prix de 3 600 €, avec les frais de notaire à la charge de l'acheteur.

**Délibération :** le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix de vente de ce terrain agricole à 1.50 € le m<sup>2</sup>.

## 8- RENOUELEMENT CEJ 2015/2018 : fiche développement, fiche diagnostic :

Le Contrat enfance - jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la commune, afin de favoriser le développement et d'optimiser l'offre d'accueil. Il se compose d'un volet diagnostic à compléter à l'échelle de la communauté de communes et de fiches actions (bilan qualitatif + données financières et d'activité) à compléter par chacune des communes et/ou la communauté de communes en fonction des compétences.

- **Fiche Bilan :** indication des données réelles 2014 (en nombre de jour d'ouverture, nombres d'heures, de données financières...)

Données 2014 (hors TAP)	ALSH	Ludothèque
Charges financières		
personnel	101 799	5 728
Animations-achats	21 850	4 320
<b>TOTAL</b>	<b>123 649</b>	<b>10 048</b>

Produits		
Participation des familles	24 794	1 233
PSO caf-MSA + bons vacances	13 455	
Conseil Départemental 35	1 612	
CEJ CAF	17 712	4 063
Prise en charge commune	66 076	4 752
<b>TOTAL</b>	<b>123 649</b>	<b>10 048</b>

Prix de revient par heure d'ouverture	5.84	19.94
Moyenne de la participation des familles par heure d'ouverture	1.17	
Nombre d'heures d'ouverture par an		504 (proratisé / médiathèque)
Nombre d'heures d'ouverture enfant	21 173	

- **Fiches projet :**

Les projets du territoire :

- ✓ Mise en place d'un RAM (regroupement d'assistantes maternelles. Lieu : Le Ferré ou La Bazouge du Désert),
- ✓ Extension du multi-accueil de Louvigné,
- ✓ Harmonisation de la tarification des différents ALSH du territoire, vers un projet éducatif commun,
- ✓ Prise en charge de formations BAFA territorialisé pour le personnel communal, le personnel des structures scolaires ou les jeunes du territoire,



Les projets propres à la commune de St-Georges-de-Reintembault :

- ✓ Formations BAFD et BPJEP,
- ✓ Mutualisation de la garderie : augmentation horaires garderie et création d'un 2<sup>ème</sup> lieu.
- ✓ Reconduction de l'existant sur les différentes structures.

**Délibération :** Le conseil municipal valide les orientations du CEJ 2015-2018, et autorise le Maire à le viser avec la CAF et la MSA.

## 9- PROJET TABLETTES NUMERIQUES

L'acquisition de tablettes numériques est un moyen d'étendre l'offre de service de Bimélu et de répondre aux nouvelles attentes du public, concernant l'accès à internet et aux ressources (musique, vidéo, jeux...), y compris numériques.

Cet outil doit permettre de participer à :

- L'accompagnement des usages,
- La réduction de la fracture numérique sur le territoire.

L'accès à l'informatique et internet est possible sur la commune de Saint-Georges-de-Reintembault au collège de Roquebleue par le biais du point 35 (uniquement le mardi de 16h à 18h30 en période scolaire). Il est surtout fréquenté par les personnes âgées. Une initiation à l'informatique est également proposée dans les locaux de la maison du Canton à Louvigné du Désert.

L'observatoire de la jeunesse a pointé la nécessité de faire des outils informatiques des objets d'éducation (certains parents ne savent pas ce que « font » leurs enfants sur internet). Suite à cette réunion, la Maison du Canton et le Collège Julien Maunoir ont mis en place un partenariat.

Bimélu met à disposition depuis 2008, en accès libre, deux ordinateurs en réseau wi-fi à raison de 16h par semaine. Multiplier les points d'accès sur la commune et le canton, à des horaires différents, permet de toucher différents publics et de répondre aux besoins de la population.

Bimélu a participé à l'expérimentation tablettes de la médiathèque départementale 2012-2013. Cette expérimentation avait pour but de tester les fonctionnalités des tablettes et d'internet auprès du public âgé et/ou empêché. Bimélu, pour sa part, a touché une grande diversité de public lors de cette expérimentation.

Au vue de cette expérimentation positive, Louvigné communauté a positionné l'achat de tablettes numériques pour les médiathèques du canton sur son contrat de territoire.

Les inscriptions budgétaires 2015 pour ce dossier sont de 8 500 € TTC (6 500 € pour les tablettes et 2 000 € pour une armoire sécurisée).

La commission vie associative/culture a précisé les points suivants :

- **Règlement d'utilisation :**
  - Fonctionnalité d'anti-vol : géolocalisation et alarme proposée par Samsung via Find My Mobile (application Samsung Dive).
  - Il convient de limiter l'utilisation des tablettes aux enfants pendant les séances d'animation (en fonction de leur âge),
  - Quatre de ces tablettes numériques sont mises à la disposition du public. Leur prêt est limité à 1 heure par semaine (faire un tableau de prévision d'emprunt).

- **Leur utilisation :**
  - Est libre et gratuite pour toute personne majeure adhérente à Bimélu,
  - Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte,
  - Les jeunes de 10 à 18 ans doivent être en possession d'une autorisation parentale.
  - L'usage des tablettes se fait uniquement à l'intérieur des locaux, sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son représentant légal. Tout comportement inadapté entraînera la suppression de l'accès aux tablettes.
  - La connexion à internet est possible. En cas d'usage de fonctionnalités audio, le port de casque est obligatoire. 4 casques sont disponibles à Bimélu.
  - Après chaque utilisation, l'utilisateur devra veiller à effacer ses fichiers et informations personnelles.
  
- **Le budget :**

Le devis Iliane (moins disant) concerne l'achat de 10 tablettes Samsung (Galaxy TAB4 10' - garantie constructeur 2 ans), une valise anti-vol et de chargement électrique groupé, une borne d'accès Wi-fi, un tableau blanc pour les projections (le vidéo projecteur de la mairie peut être utilisé). Une demi-journée de paramétrage est prévue.

Un budget de l'ordre de 150 € sera nécessaire pour l'acquisition d'applications pour les animations.

Tablettes numériques	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes
Achat matériel :		6 279.60	
10 tablettes samsung	3 790.00		
1 valise Naotic (rechargement)	899.00		
Accès wi-fi	99.00		
1 tableau de projection	115.00		
Clés USB	30.00		
Installation-paramétrage	300.00		
Applications	150.00	180.00	
coffre sécurisé ignifugé	1 541.35	1 849.62	
<b>Total dépenses</b>	<b>6 924.35</b>	<b>8 309.22</b>	
Subvention contrat de territoire			6 924.35 x 70% = 4 847.00
Autofinancement commune de Saint Georges			2 099.52
Récupération TVA (N+1)			1 362.70
<b>Total recettes</b>			<b>8 309.22</b>

Le coffre sécurisé ne sera acheté que si financé dans le cadre du contrat de territoire.

**Délibération :** le conseil municipal autorise, dans ces conditions, à l'unanimité les achats de ce projet tablette, et sollicite une subvention auprès du CG35 dans le cadre du contrat de territoire, volet 2.

## 10- ORGANISATION DES FESTIVITES DE NOËL

La commission Culture et Vie associative a réfléchi, lors de sa dernière réunion, à un déroulé possible d'un temps de festivité de Noël qui aurait pu avoir lieu le dimanche 20 décembre. Sur cette base, elle a rencontré le comité des fêtes pour discuter de sa participation possible à l'animation proposée : défilé, vin chaud, père-noël, distribution de friandises, animation musicale, concours de dessins...

Le comité des Fêtes ne se retrouve pas dans les propositions d'animations formulées par la commission. Nelly Philippeaux a donc cherché une autre formule.

Après échange avec les conseillers municipaux, la proposition d'un spectacle de Noël est retenue pour le samedi après-midi 19/12.

Les conseillers proposent de se renseigner si les commerçants de la commune refont cette année un « panier réveillon » pour leurs clients. Si tel est le cas, il est souhaité leur proposer de les intégrer à la fête de Noël.

*Le conseil municipal retient la formule suivante :*

- Fête de Noël le samedi 19 décembre, après-midi
- Arrivée du Père Noël avec la musique avant le spectacle,
- 15 heures : Spectacle jeune public offert « Mamie Souris » de la Compagnie « Théâtre le petit Lait » (600€)
- 16 heures : remise des prix du concours de dessin, remise des chocolats par le Père Noël, remise des paniers par les commerçants si cela est souhaité.
- Goûter.

## 11- SUBVENTION OCCA

En 2015, la subvention OCCA n'a pas été versée. Les communes se sont engagées pour l'opération « un homme, un arbre » sur 3 ans : 2013, 2014 et 2015. Une subvention de 0.50 € par habitant est demandée.

Proposition projet 2016 : les hebdo-randos du vendredi soir.

L'OCCA a proposé 4 projets à Louvigné Communauté. Le choix n'est pas fait.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention 2015 de l'OCCA d'un montant de 819.50 € (1639 habitants x 0.50 €).

## 12- LOYERS DES GARAGES COMMUNAUX, Réévaluation

La commune est propriétaire de 4 garages rue Armand Rébillon.

Le loyer d'un garage est de 137.20 € par semestre, sans clause de révision de prix. (Loyer fixé en 1995).

La commission propose de changer le prix du loyer au changement de propriétaire.

La commission propose 40 € par mois le garage, avec une clause d'actualisation de prix (l'indice du coût de la construction).

**Délibération :** le conseil municipal fixe à l'unanimité le loyer à 40 € par mois, avec une clause d'actualisation. Les autres baux seront actualisés au prix de celui-ci lors des changements de locataire.

## 13 - INSCRIPTIONS SUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015.

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire sur le tableau des permanences pour tenir les bureaux des élections régionales.

#### **14 - MISE AUX NORMES DU DAB CREDIT AGRICOLE**

Le crédit agricole demande à la commune de refaire le blindage du DAB (estimé à 15 000 €).  
Le crédit agricole envisage de laisser ce service sur la commune jusqu'en 2020.  
Madame Boucher propose de contacter La Poste pour connaître la possibilité d'installer un distributeur.

#### **15 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19.10.2015**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 19.10.2015.

Le secrétaire de séance,  
Marie-B Chérel.

Le Maire,  
Marie-Claire Boucher